



Reprendre un appartement en location pour travaux de normes

Par Visiteur

Bonjour
nous avons en location partiellement meublée un appartement depuis 8 années a des personnes âgées(75)ans nous avons fait a l'époque un bail précaire de 9 années aujourd'hui cette appartement a besoin de mettre au norme.
notre question, peut-on reprendre notre appartement au bout de 9 années?
en l'attente de votre réponse recevez nos meilleures salutations distinguées.
merci.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Qu'entendez vous par bail partiellement meublé?
Est ce que le contrat de bail conclu avec le locataire est un contrat soumis à la loi de 1989?
A quelle date ce bail arrive-t-il à échéance?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour
C'est un bail a loyer fait de notre main? le 01/01/2001. avec état des lieux et inventaire, vaisselle, cuisine, salle a manger, chambres sans lits. aujourd'hui les locataires ont pratiquement tout enlevé et mis leurs meubles.. que peut-on faire
merci de votre réponse
avec nos respectueuses salutations distinguées

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous pouvez en principe faire un préavis de départ au moins 6 mois avant l'échéance du contrat (c'est à dire dans votre cas vous devez faire le préavis avant le premier juillet 2009 pour une sortie le 1 janvier 2010).
Cependant vos locataires étant âgés de plus de 70 ans, si leurs ressources annuelles sont inférieures à une fois et demie le montant annuel du SMIC, dans ce cas vous ne pouvez leur donner de préavis que si vous leur trouvez un logement correspondant à leurs besoins et à leurs revenus et enfermés dans certaines limites géographiques.

Cordialement